Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025
ID : 018-211801790-20250405-2025_007-DE

PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45
Mail : *mairie@pigny18.fr*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2025

Délibération 2025-007

Approbation du Compte de gestion de la Commune dressé par le Comptable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Baugy

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq avril à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Date de la convocation : 31 mars 2025

Nombre de Conseillers
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 13

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Xavier BERNARD, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Patricia MARTINS, Dominique COURILLEAU, Jonathan MAILET, Mikaël GENESTE, Nathalie RIOU

ABSENTS EXCUSES : Jean-Pierre AUGE qui donne pouvoir à Patrick RICHARD, Frédérique PAWLOVSKY qui donne pouvoir à Mikaël GENESTE

Secrétaire de séance : Patrick PARFAIT

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrit de passer dans ses écritures.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'année 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025
ID : 018-211801790-20250405-2025_007-DE

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Comptable du Service de gestion comptable (SGC) de Baugy, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Le secrétaire de séance,

P. PARFAIT

Le Maire,

P. RICHARD

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié sur site https://pigny.fr le :